



Qu'elles soient apprenties, chefs d'entreprise, salariées ou conjointes, dans l'Artisanat, les femmes sont toujours passionnées !

La Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône s'engage pour elles au travers de programmes spécifiques, de conseils personnalisés et les accompagne dans leurs démarches.

Aujourd'hui, elles occupent tous les secteurs. Et ce n'est pas le travail qui manque. Chaque année, de nombreuses offres d'emploi ne sont pas pourvues faute de candidats qualifiés. En intégrant le secteur des métiers, les femmes optent pour une perspective de carrière, parfois atypique, à la mesure de leurs envies. Et si nous faisons sauter les a priori, c'est pour que chacune y trouve son compte.

Les femmes sont l'avenir de l'entreprise, nous sommes à leurs côtés !

André Bendano,
Maître-Artisan
Président de la Chambre de métiers
et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône

La CMA 13 a constitué une commission d'élus unique en son genre dont l'objectif est de défendre les intérêts des femmes dans l'artisanat. Cette commission d'élus est actuellement présidée par Martine Jourdan, artisane esthéticienne depuis plus de 30 ans.

En couverture, de gauche à droite :
Nadine Le Gallo a créé sa boulangerie-pâtisserie, traiteur et service de chef à domicile en 2007. Son entreprise compte déjà 7 personnes. Samantha Giudicelli, apprentie en carrosserie, a suivi le programme MetFem en 2007. Brigitte Junoy travaille aux côtés de son mari dans leur entreprise d'études et de réalisations électriques. Nous les remercions pour leur disponibilité.



Pour plus d'informations

Rendez-vous sur notre site
www.cma13.fr
ou sur <http://femmes.cma13.fr>

Suivez également toute l'actualité de l'Artisanat du 13, rubriques « Actualités » et « Agenda ».
Retrouvez les plans d'accès à notre siège et à nos annexes, rubrique « Contactez votre Chambre ».



Accueil du public

Marseille

5, boulevard Pèbre - 13008 Marseille
Tél. : 04 91 32 24 24 - Fax : 04 91 32 24 25
Mél : cm13@cm13.org
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Annexe d'Arles

Les bureaux de Fourchon
1, bis avenue Charlie Chaplin - 13200 Arles
Tél. : 04 90 96 16 83 - Fax : 04 90 96 80 03
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Annexe de Salon-de-Provence

246, cours Gimon - 13300 Salon-de-Provence
Tél. : 04 90 56 37 60 - Fax : 04 90 55 10 08
Le lundi de 14h00 à 17h30
et du mardi au vendredi de 9h00 à 17h30

Annexe de Venelles

1, impasse du Plateau de la Gare - 13770 Venelles
Tél. : 04 42 54 11 96 - Fax : 04 42 54 21 97
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**
Bouches-du-Rhône

avec le soutien de



s'épanouir



Conjuguer
l'Artisanat au féminin
Les solutions CMA 13



Photo de couverture : Lisa Ricciotti



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**
Bouches-du-Rhône

➤ Pourquoi choisir un métier artisanal ?

- Exercer un métier dans l'Artisanat, c'est révéler ses talents et sa créativité. C'est aussi conseiller le consommateur et porter un soin particulier à la finition de ses produits et à la qualité d'un service sur mesure. Dans toutes ces qualités, les femmes excellent. Elles occupent d'ailleurs une place grandissante dans le secteur.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- L'Artisanat accueille 20% de femmes parmi ses chefs d'entreprise.
- Si 70% d'entre elles travaillent dans les métiers des soins à la personne, elles sont nombreuses aussi dans les métiers du textile et de l'habillement (51%), de la réparation, des transports et des services (35%) ou dans différentes branches liées à la fabrication (30%) et à l'alimentation (19%).

Pour plus d'informations :
<http://femmes.cma13.fr>

➤ Apprenties, imaginez-vous dans un métier d'avenir

- Formant aux métiers de l'Artisanat en situation d'emploi, l'apprentissage est ouvert à toutes et tous et accueille 6 000 apprentis par an dans les Bouches-du-Rhône, dont un quart de filles. Elles s'orientent en majorité vers les métiers de service à la personne, du textile et de l'habillement, les métiers d'art et de l'alimentaire.

- Grâce à la modernisation des outils de production, les métiers dits masculins offrent désormais aux femmes des opportunités à saisir.

La CMA 13 souhaite donner aux futures apprenties la possibilité de s'imaginer dans des carrières autrefois réservées aux hommes. Dans le cadre du programme "MetFem", soutenu par le Fonds Social Européen, la CMA 13 accompagne et guide les apprenties qui s'initient aux métiers dits "masculins".

Pour tout renseignement :
Centre d'Aide à la Décision / Emploi
Secteur du Bâtiment : Tél. : 04 91 32 24 63
Mél : bra@cm13.org
Autres secteurs : Tél. : 04 91 32 24 47
Mél : bra2@cm13.org

➤ Les salariées

- L'Artisanat offre de nombreuses opportunités à celles qui souhaitent concilier réussite professionnelle et vie familiale.

Dans les Bouches-du-Rhône, le secteur compte plus de 55 000 salariés. Avec 100 000 embauches chaque année, et le départ à la retraite de 500 000 actifs dans les 10 ans, l'Artisanat est le premier créateur d'emplois en France.

Pour tout renseignement :
Centre d'Aide à la Décision / Emploi
Tél. : 04 91 32 24 04
Mél : cademploi@cm13.org

➔ Les hommes sont forts et les femmes minutieuses :
FAUX

La force musculaire provient d'un entraînement, comme la minutie. Les hommes et les femmes façonnent leurs savoir-faire en fonction de leur métier.

➤ Des chefs d'entreprise jeunes et dynamiques

- Dans les Bouches-du-Rhône, un chef d'entreprise artisanale sur cinq est une femme.

On constate que celles-ci se lancent plus tôt que leurs confrères dans la création d'entreprise. Elles représentent 25% des entrepreneurs de moins de 35 ans, une proportion qui monte à 33% chez les moins de 25 ans.

- A l'heure où une entreprise artisanale sur deux n'est pas remplacée, les femmes constituent bel et bien un vivier de créateurs et de repreneurs.

- Alors vous aussi mesdames, participez aux "rendez-vous de la création", nos réunions d'information gratuites !

Renseignements et inscription par téléphone :
Pour Marseille : 04 91 32 24 78
Pour Salon-de-Provence : 04 90 56 37 60
Pour Venelles : 04 42 54 11 96
Pour Arles : 04 90 96 16 83
ou par mél : economie@cm13.org

➤ Les conjointes : le choix d'un statut, une obligation, des droits

- Les femmes ont toujours été très engagées dans l'entreprise de leur conjoint. Depuis juillet 2007, lorsqu'elles y exercent une activité régulière, elles doivent choisir un statut qui leur permet de bénéficier des droits sociaux essentiels.

- Actuellement dans les Bouches-du-Rhône, on estime à plus de 10 000 le nombre de conjoints travaillant dans l'illégalité, le danger d'un accident de travail et l'insécurité financière.

Assurez-vous en choisissant votre statut :

- Lorsque vous êtes mariée ou pacsée et que vous participez de façon non rémunérée à l'activité de l'entreprise, optez pour le statut de **conjoint collaborateur**.

- Lorsque vous participez à l'activité de l'entreprise, à titre professionnel et habituel et percevez un salaire pour votre travail, choisissez le statut de **conjoint salarié**.

- Quel que soit votre régime matrimonial, vous pouvez être **conjoint associé** dans la société, en participant à la constitution du capital social.

Pour une information juridique :
Service Développement économique
Tél. : 04 91 32 24 48
Mél : economie@cm13.org

➔ Une femme doit fournir plus d'efforts qu'un homme pour être acceptée dans des métiers peu féminisés :

VRAI et FAUX

Que l'on soit homme ou femme, chacun doit faire ses preuves et seules les réalisations témoignent des compétences.